

UNE GESTION Saine POUR POURSUIVRE DES PROJETS AMBITIEUX DE TERRITOIRE

Philippe Guet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, a réuni l'Assemblée départementale pour l'adoption du compte administratif 2020 et l'examen de la première décision modificative de son budget 2021. Les nouveaux élus départementaux ont également statué sur diverses questions relatives à l'installation de l'assemblée plénière.

Une gestion saine et une maîtrise des dépenses malgré la crise sanitaire et ses conséquences financières

L'examen du compte administratif 2020 confirme la bonne gestion des finances départementales. Comme les autres collectivités territoriales, le département de Loir-et-Cher a été impacté dans sa gestion par la crise sanitaire et ses conséquences socio-économiques.

La collectivité a dû absorber des dépenses de fonctionnement supplémentaires imposées par la Covid-19. Malgré cela, elle a su maîtriser le budget ; en atteste le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement de 2,1% bien inférieur au taux constaté pour l'ensemble des départements au plan national qui est de 3,2%.

Avec un total voté de l'ordre de 54 M€ en investissement, le budget inscrit en 2020 était ambitieux mais la crise sanitaire et les confinements successifs, la défaillance d'entreprises et le calendrier des élections municipales ont retardé les projets pour aboutir finalement à un total de 42 M€ de travaux réalisés.

L'année 2020 aura été aussi atypique quant aux recettes. En effet, ces dernières se sont maintenues malgré la situation sanitaire. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) progressent de +4,6% alors que la dotation globale de fonctionnement s'élève à 49,2 M€ contre 68,4 M€ en 2013.

Le maintien exceptionnel des recettes associé à la sous-réalisation en investissement se traduit par un solde de gestion positif de 19,5 M€. Ce dernier permettra à la collectivité, en début de mandature, de financer les investissements importants prévus en 2021 d'un montant de 69 M€ et mener à bien les projets indispensables pour l'avenir du territoire et des Loir-et-Chériens : routes, collèges, solidarités, numérique,...

Être visionnaire pour l'avenir du Loir-et-Cher

L'ajustement budgétaire nécessaire pour 2021 est limité avec une augmentation de 0,8% de l'ensemble des crédits votés lors du budget primitif 2021.

La décision modificative 2021 enregistre un ajustement à la hausse des recettes du département lié au dynamisme des DMTO 2021 (+4 M€) dans le prolongement de ceux enregistrés en 2020.

En termes de dépenses, ce sont 2,3 M€ qui viennent s'ajouter au fonctionnement. Cet ajustement à la hausse concerne essentiellement le secteur routier et l'aide exceptionnelle aux agriculteurs victimes des épisodes de gel en avril 2021. Dans le domaine des solidarités, premier poste budgétaire du département, aucune inscription de crédit supplémentaire n'est nécessaire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le solde de gestion positif de 19,5 M€ permet de financer les investissements votés pour 7,4 M€ et d'optimiser la dette de la collectivité par un remboursement anticipé à hauteur de 10,9 M€.

À travers cette décision modificative, le département acte sa volonté de dégager des marges de manœuvre pour les projets portés par la nouvelle mandature.

Pour Philippe Guet, président du conseil départemental : « Le projet de mandature répondra à des objectifs concrets pour faire de notre Loir-et-Cher un département innovant, attractif et solidaire. Les choix courageux engagés par l'assemblée précédente garantissent à la collectivité une situation financière saine lui permettant de se projeter dans l'avenir. Nous allons ainsi pouvoir poursuivre et accroître notre ambitieux plan pluriannuel d'investissement pour le territoire et tous les Loir-et-Chériens. »

Les délégations de fonctions des vice-présidents et des conseillers délégués sont les suivantes :

1^{re} vice-présidente chargée du personnel, de la modernisation, de l'attractivité, du tourisme et de l'aérodrome Blois-le Breuil :

Catherine Lhéritier

2^e vice-président chargé de la sécurité, de la protection de la population et du service départemental d'incendie et de secours

Philippe Sartori

3^e vice-présidente chargée de la solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile

Monique Gibotteau

4^e vice-président chargé des routes, des mobilités, des réseaux et du très haut débit

Bernard Pillefer

5^e vice-présidente chargée de la vie associative, de la culture et des sports

Tania André

6^e vice-président chargé de l'agriculture, de l'environnement, de la biodiversité, de la chasse et de la pêche

Pascal Huguet

7^e vice-présidente chargée de l'insertion, de l'emploi, du logement, de la famille et de la protection de l'enfance

Florence Doucet

8^e vice-président chargé de la ruralité et de l'équilibre des territoires

Philippe Mercier

9^e vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments

Rapporteur général du budget

Claire Foucher-Maupetit

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseillère départementale déléguée aux sports

Maryse Persillard

Conseillère départementale déléguée aux espaces naturels sensibles et aux associations environnementales

Virginie Verneret

Conseiller départemental délégué aux associations mémorielles

Yves Lecuir

Conseillère départementale déléguée à l'enfance et à la famille

Marie-Pierre Beau

Guillaume Peltier est conseiller départemental missionné par le président sur les circuits courts et Bruno Harnois, conseiller départemental missionné par le président sur la santé et la démographie médicale.

Deux mesures importantes ont également été votées lors de cette session.

- **Le complément d'une mesure de cumul allocation RSA et revenus d'activités pour les allocataires du RSA**

Depuis 2019, le département de Loir-et-Cher a mis en place une mesure d'intéressement en faveur des allocataires du RSA en leur permettant de pouvoir cumuler le RSA et leurs revenus d'activité sur deux trimestres. Cette mesure permet également aux entreprises, qui ont des difficultés à répondre à leurs besoins en main d'œuvre de manière récurrente, d'embaucher des salariés bénéficiaires de ce minima social.

Les activités professionnelles (emploi et formation) concernées sont :

- bâtiment : plaquiste/plâtrier, couvreur, maçon, installateur thermique et sanitaire/plombier chauffagiste,
- ambulances : auxiliaire ambulancier,
- aide à la personne : assistant de vie aux familles, agent de service hospitalier,
- industrie : soudeur, technicien d'usinage, conducteur de ligne automatisée,
- transport : conducteur routier de marchandises, déménageur,
- logistique : magasinier/cariste,
- culture : métiers de l'événementiel (organisation de foires, salons professionnels et congrès),
- hôtellerie-restauration : tous les métiers,
- agriculture et viticulture : tous les métiers.

Au regard de la crise sanitaire et des enjeux économiques pour le Loir-et-Cher, ce dispositif a été étendu aux métiers des secteurs suivants :

- **tourisme : conducteur en transport routier de voyageurs, agent d'accueil touristique ;**
- **bâtiment : électricien, peintre, couvreur-charpentier, menuisier, terrassier ;**
- **culture, sport, événement et loisirs : maîtres-nageurs.**

Pour l'application de la mesure de cumul, l'ensemble des contrats de travail, certificats d'entrée en formation ou équivalents doit prendre effet entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **Une aide exceptionnelle de 1,5 M€ à destination des producteurs agricoles touchés par les épisodes de gel du printemps dernier**

Le département a décidé de se mobiliser, comme il l'a toujours fait à de nombreuses reprises dans le passé, pour soutenir et accompagner les filières de productions agricoles lourdement touchées par les épisodes de gel et plus particulièrement durant la période du 6 au 8 avril dernier. Il a été voté une **enveloppe exceptionnelle de 1,5 M€** pour compléter les mesures nationales et régionales mises en place. Les aides seront octroyées selon des critères à déterminer en partenariat avec les acteurs du monde agricole en Loir-et-Cher et en lien avec les services de l'État et de la région.

Pour clôturer cette session, Philippe Guet a annoncé **une grande opération de solidarité en direction des familles loir-et-chérienne défavorisées**. Des entrées de sites touristiques seront proposées à différentes associations - Secours populaire, Croix rouge, Secours catholique, Resto du cœur et ASLD 41 - qui œuvrent, à l'échelle départementale, à l'accompagnement de publics fragilisés ou n'ayant pas l'opportunité de partir en vacances. Chaque association bénéficiera d'une centaine de billets pour permettre à ceux qu'elles accompagnent au quotidien de découvrir les richesses de notre territoire (ZooParc de Beauval, châteaux ou activités de loisirs). Ces billets seront parmi les derniers diffusés dans le cadre des 41 000 billets achetés l'an dernier par la collectivité avec l'appui de l'agence de développement touristique, pour contribuer à la relance de l'économie touristique, plan qui avait mobilisé une enveloppe de 1 M€ de la part du conseil départemental.